

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux de menuiserie à réaliser rue du Docteur Broncquart,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement rue du Docteur Broncquart,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux du n° 38 bis rue du Docteur Broncquart **du Lundi 30 Octobre 2023 au Samedi 18 Novembre 2023.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur FOURE Marc,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 Octobre 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
le **19 OCT. 2023**

